



NOTE

Clip « le badminton en EHPAD » (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), Présentation et démarche argumentaire

CONTEXTE / PRESENTATION

Ce clip « **le badminton en EHPAD** », réalisé par la Direction Technique Nationale de la FFBaD, en partenariat avec le Comité de badminton et le Conseil Départemental de la Moselle, a pour objectif de promouvoir et de favoriser le badminton adapté pour les seniors en établissements d'hébergements spécialisés.

Outre un outil de communication et de sensibilisation, ce clip peut être également un support de présentation et de soutien pour tous porteurs de projets (Ligues, Comités, clubs), désireux de mettre en place une action spécifiques vers ce public.

« **Une vidéo vaut mieux qu'un long discours !** »

En présentant « d'emblée » ce clip, et en s'appuyant sur son contenu/message, l'expérience nous montre qu'il est alors plus facile d'échanger sur la pratique du badminton vers ce public, dit dépendant. Il permet de lever certains préjugés sur le badminton en EHPAD et de mieux comprendre les contenus apportés : on parle bien de badminton « adapté » aux caractéristiques de ce public, le badminton comme outil pédagogique et social, délocalisé de son terrain de jeu (gymnase) initial.

Ainsi, la démarche argumentaire qui suit, a pour objectif d'apporter des éléments contextuels et des conseils d'utilisation du clip.

Public cible du clip :

- Partenaires institutionnels
- Collectivités territoriales
- Clubs (affiliés FFBaD ou non affiliés)
- Directeur de structure type maison de retraite, EHPAD/EHPA...
- Partenaires financiers (publics et/ou privés)

Avant la présentation de la démarche argumentaire pouvant accompagner la diffusion de ce clip, il semble bon d'apporter quelques rappels essentiels :

➤ **Quels sont les effets bénéfiques des activités physiques et sportives (APS) ?**

Les effets bénéfiques de l'APS sur la santé sont connus et confirmés par toutes les études épidémiologiques. Outre le bien-être moral et physique la pratique d'APS régulières réduit le risque de maladies chroniques, prévient le risque de complications et peut être un recours comme thérapeutique non médicamenteuse, contribuant également à réduire les coûts médico-sociaux d'une prise en charge lourde.

La pratique d'activités physiques et sportives contribue par ailleurs à une meilleure intégration sociale de la personne dans son environnement et permet de maintenir une bonne qualité de vie. Elle diminue l'anxiété et la dépression, aide à se relaxer, améliore la qualité du sommeil, améliore les qualités cognitives (mémoire, attention, contrôle psychomoteur), favorise la résistance à la fatigue, permet une meilleure estime de soi.

➤ **L'activité physique chez les seniors**

Aujourd'hui, vieillir longtemps ne suffit plus, il est nécessaire d'intégrer la notion du « bien vieillir » visant notamment à ce que les seniors jouissent d'une bonne qualité de vie le plus longtemps possible.

L'enjeu pour tous est de vieillir avec un état de santé satisfaisant ; une alimentation équilibrée ainsi qu'une activité physique et sportive régulière en sont des déterminants majeurs.

La perte d'autonomie commence lorsqu'une personne rencontre des difficultés pour effectuer certaines tâches de la vie quotidienne. Plus la personne a besoin d'aide pour l'accomplissement de ces tâches, plus on considère que son degré d'autonomie diminue.

La perte d'autonomie peut être aussi bien physique que cognitive.

Le badminton peut contribuer à pallier cette perte d'autonomie !

1) PRESENTATION DU CLIP « LE BADMINTON EN EHPAD », AVANT SA DIFFUSION

Commentaire éventuel à apporter :

- Clip réalisé par la FFBaD, sur une action mise en place en Moselle
- Partenariat entre le Comité de badminton et le Conseil Départemental de la Moselle
- Intervention du salarié DEJEPS, « chargé de développement » du Comité badminton Moselle
- Entre 10 et 20 résidents en EHPAD ou EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées)

2) PENDANT ou APRES LA DIFFUSION DU CLIP

Commentaire éventuel à apporter :

- Activité badminton « adapté » à ce public : contenu existant du Dispositif Jeune (minibad) ayant une logique de planification et d'évolution
- Basé sur du jeu : cible, jonglage, maniabilité, échange court
- Echauffement globalisé (ex : taper dans les mains, se passer un volant...)
- Ludique/plaisir de l'activité et des résidents
- **Bénéfice important sur le plan cognitif** (activité interactive), **le bien-être et le maintien de l'autonomie**
- Autres bénéfices : équilibre, mobilisation des membres supérieurs, maniabilité, précision
- Matériel adapté : raquette minibad (prise en main), balle en mousse, ballon de baudruche...

3) DISCUSSION APRES LA DIFFUSION DU CLIP

Présentation plus détaillée de l'action Moselle :

- 7 EHPAD en 3 ans
- Cycle de 5 à 10 séances par EHPAD
- Action pérenne et renouvelée
- Satisfaction des résidents : excellente assiduité des seniors bénéficiaires (ils ne sont pas obligés de participer, pourtant l'assiduité est de 100%)
- Satisfaction des familles : petits enfants jouent à l'école ET avec leurs grands-parents
- Tous les bénéficiaires de l'action en Moselle sont licenciés, et en sont fiers :
 - Sentiment valorisant d'appartenir à un groupe.
 - Possibilité d'actions « intergénérationnelles » entre les jeunes du club et les licenciés seniors des EHPAD.
 - Reconnaissance aussi pour l'activité et le club.
- Pour les Ligues/les Comités/les clubs :
 - Création d'un club, suite à cette action, dans une des villes où l'EHPAD était située.
 - Action totalement financé par le Conseil Départemental Moselle (ayant compétence obligatoire des actions sociales, notamment vers ce public).

Perspectives et réflexions avec le « futur » partenaire :

- Ce que peut apporter la ligue/le comité/le club : ressource humaine, nombre de séances, matériel...
- Coût de l'action ? Prise en charge de la licence (pas obligatoire selon le financement de l'action) ?
- Quel financement ? CNDS ? Conseil Départemental (CD) ? EHPAD privées ? Partenaires privés ?

Remarque :

Globalement, il existe plusieurs types d'établissements accueillant des seniors :

- Les établissements publics : sans ressources financières propres, l'intervention devra être financée par des fonds publics (CNDS, CD...).
- Les établissements privés : souvent organisés en groupement, ont généralement des fonds/financements propres, permettant de mettre en place ces actions. L'intervention ne pourra pas être financée par des fonds publics (CNDS, CD...).

« A vous de jouer ! »

Pour tous renseignements complémentaires : dispositif.seniors@ffbad.org

David Toupé
CTN en charge du projet « Dispositif Seniors »
06.20.36.17.28